

**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 13 MARS 2024  
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 SEPTEMBRE 2023,  
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 29 NOVEMBRE 2023**

**(LE « PROSPECTUS »)**

à l'égard des fonds suivants :

Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie (séries A, F, FB, O, PW, PWFB et PWX)  
Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie (séries A, F, FB, O, PW, PWFB et PWX)  
Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie (séries A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWR, PWFB, PWFB5,  
PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5 et T8)

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

- 
1. Le prospectus est modifié pour aviser les investisseurs du Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie qu'une assemblée extraordinaire des investisseurs se tiendra le 31 mai 2024 ou vers cette date, afin d'examiner et d'approuver une proposition de fusion du Fonds avec le Fonds prorogé, comme il est énoncé ci-après, le 21 juin 2024 ou vers cette date. Suivant la fusion, les investisseurs du Fonds en dissolution deviendront des investisseurs du Fonds prorogé. Le comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie a formulé une recommandation favorable à l'égard de la fusion proposée :

<b>Fonds en dissolution</b>	<b>Fonds prorogé</b>
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	Fonds global macro Mackenzie

2. Le prospectus est également modifié pour aviser les investisseurs du Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie qu'une assemblée extraordinaire des investisseurs se tiendra le 31 mai 2024 ou vers cette date, afin d'examiner et d'approuver la dissolution proposée du Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie. Si l'approbation est obtenue, la dissolution du Fonds sera mise en œuvre, et le Fonds sera liquidé le 21 juin 2024 ou vers cette date.
3. De plus, le prospectus est modifié pour rendre compte du fait qu'avec prise d'effet le 3 avril 2024, Impax Asset Management LLC n'agira plus à titre de sous-conseiller du Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie et les stratégies de placement du Fonds seront modifiées.

\* \* \*

Par conséquent, le prospectus est modifié comme suit :

**Avis de fusion proposée**

*Avis de fusion proposée du Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie*

a) À la page 282, par l'ajout du paragraphe suivant sous le tableau de la rubrique « **Détails du fonds** » :

« **Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds se tiendra le 31 mai 2024 ou vers cette date afin d'examiner et d'approuver la fusion proposée du Fonds avec le Fonds global macro Mackenzie. Le CEI a formulé une recommandation favorable à l'égard de la fusion et si l'approbation des investisseurs est obtenue, la fusion sera mise en œuvre le 21 juin 2024 ou vers cette date.** »

**Avis de dissolution proposée**

*Avis de dissolution proposée du Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie*

a) À la page 174, par l'ajout du paragraphe suivant sous le tableau de la rubrique « **Détails du fonds** » :

« **Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds se tiendra le 31 mai 2024 ou vers cette date afin d'examiner et d'approuver une proposition de dissolution du Fonds. Si l'approbation est obtenue, la dissolution sera mise en œuvre, et le Fonds sera liquidé le 21 juin 2024 ou vers cette date.** »

**Changement apporté à la gestion du portefeuille**

Avec prise d'effet le 3 avril 2024 :

a) À la page 6, par l'ajout de la ligne suivante sous le Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie à la sous-rubrique « **Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)** » :

- Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie

b) À la page 10, par le remplacement de la rangée concernant Andrea Hallett du « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** » par ce qui suit :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Andrea Hallett, vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie Portefeuille équilibré Symétrie Portefeuille revenu prudent Symétrie Portefeuille prudent Symétrie Portefeuille d'actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie Portefeuille croissance Symétrie Portefeuille croissance modérée Symétrie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.

- c) À la page 11, par le remplacement de la rangée concernant Michael Kapler du « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** » par ce qui suit :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Michael Kapler, vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds à rendement amélioré alternatif Mackenzie Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie Fonds de reproduction de capital-investissement Mackenzie	Membre de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie et coresponsable des décisions de placement des Fonds.

- d) À la page 17, par la suppression de la rubrique concernant les renseignements sur le sous-conseiller Impax Asset Management LLC.
- e) À la page 219, par le remplacement de l'information contenue à la rubrique « **Stratégies de placement** » par ce qui suit :

Le portefeuille de placements du Fonds comportera habituellement des titres de capitaux propres qui sont choisis à partir des constituants de l'indice MSCI Women's Leadership (l'« **indice** »). L'indice vise à représenter le rendement des sociétés qui font preuve d'engagement envers la diversité des genres au sein de leur conseil d'administration et de leur direction. L'indice vise à inclure des sociétés qui sont des chefs de file dans leur pays respectif en matière de représentation des femmes dans les postes au sein du conseil d'administration et de la direction. L'indice est conçu au moyen d'une vaste exposition aux secteurs mondiaux, et au sein de chaque groupe sectoriel, les constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

Pour être admissibles à l'indice, les sociétés doivent satisfaire aux critères suivants :

1. Nombre de femmes occupant un poste de direction
  - Au moins 3 administratrices OU au moins une femme occupant un poste de direction actuel ET au moins une autre femme occupant un poste d'administratrice.
2. Pourcentage de femmes au sein du conseil
  - Le pourcentage d'administratrices au sein du conseil est supérieur au pourcentage moyen d'administratrices des sociétés classées dans le même pays par MSCI.
3. Controverse en matière de discrimination et de diversité de la main-d'œuvre
  - Note de controverse ESG MSCI : droits des travailleurs – note de controverse en matière de discrimination et de diversité de la main-d'œuvre : 2

À partir de l'indice, le gestionnaire de portefeuille adopte une approche quantitative à l'égard de la sélection des actions et de la composition du portefeuille afin d'établir les pondérations du portefeuille qui, selon lui, offrent les meilleures possibilités de procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds prend également en considération les risques ESG dans le processus d'évaluation afin d'atténuer les risques non financiers. Les critères environnementaux tiennent compte de la façon dont une société aborde les enjeux tels que le contrôle de la pollution et la gestion des déchets. Les critères sociaux examinent la façon dont la société gère les relations avec les employés, les fournisseurs et les clients ainsi qu'avec les communautés dans lesquelles elle exerce des activités. La gouvernance a trait au leadership d'une société, à la rémunération de la direction, aux audits, aux contrôles internes et aux droits des actionnaires.

Le Fonds est une solution d'investissement durable qui est considérée comme un fonds à thématique durable, tel qu'il est décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi le fonds investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

- f) À la page 221, par l'ajout dans le tableau de la rubrique « **Changements importants au cours des dix dernières années** » d'une rangée relative aux responsabilités de gestion de portefeuille assumées par l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie :

Date de prise d'effet	Événement
25 septembre 2020	Changement de nom; auparavant le Fonds mondial de leadership d'impact Mackenzie
3 avril 2024	Impax Asset Management LLC a cessé d'agir à titre de sous-conseiller

- g) À la page 221, par le remplacement du troisième paragraphe de la rubrique « **Méthode de classification des risques de placement** » par ce qui suit :

L'**indice MSCI Women's Leadership** (l'« **indice** ») vise à représenter le rendement des sociétés qui font preuve d'engagement envers la diversité des genres au sein de leur conseil d'administration (le « **conseil** ») et de leur direction. L'indice vise à inclure des sociétés qui sont des chefs de file dans leur pays respectif en matière de représentation des femmes dans les postes au sein du conseil d'administration et de la direction. L'indice est conçu comme un indice sectoriel neutre de sorte que les pondérations sectorielles dans l'indice sont égales à leur pondération dans l'indice MSCI « phare » (l'« **indice phare** », soit l'indice MSCI World dans le cas présent). Au sein de chaque groupe sectoriel, les constituants de l'indice sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

- h) Par la suppression de toutes les mentions et de l'information connexe concernant Impax Asset Management LLC.

## **Droits de résolution et sanctions civiles**

---

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



## **ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS**

La présente modification n° 2 datée du 13 mars 2024, avec le prospectus simplifié daté du 29 septembre 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 29 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 13 mars 2024.

### **CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE (EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)**

**« Luke Gould »**

---

Luke Gould  
Président et chef de la direction  
Corporation Financière Mackenzie

**« Keith Potter »**

---

Keith Potter  
Vice-président exécutif et chef des services financiers  
Corporation Financière Mackenzie

### **AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE**

**« Nancy McCuaig »**

---

Nancy McCuaig  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie

**« Naomi Andjelic Bartlett »**

---

Naomi Andjelic Bartlett  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie